

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21190**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance Spécialité : Gestion de la clientèle des particuliers

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université Paris Descartes - Paris 5 | Président de l'Université Paris Descartes, Ministère de l'enseignement supérieur |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Promouvoir et vendre l'offre courante de bancassurance -épargne, crédit, assurance vie et Incendie Accident et Risques Divers - pour répondre aux besoins d'une clientèle dite " de moyenne gamme "

Réaliser les prestations de services induites par l'activité commerciale : traiter les échéances, établir les contrats, saisir et mettre à jour les bases de données liées à l'activité.

Elles peuvent être regroupées en trois sous-ensembles :

1° Les compétences disciplinaires générales

Elles portent sur les grands champs disciplinaires suivants :

- Economie et gestion bancaires et financières (institutions, taux d'intérêt et calcul actuariel, économie de la firme bancaire),
- Droit (droit civil, droit commercial, droit bancaire),
- Fiscalité des particuliers.

2° Les compétences techniques

- La connaissance du marché des particuliers,
- La maîtrise de l'ouverture et de la gestion des comptes de dépôt,
- La connaissance des services bancaires, des produits bancaires et non bancaires d'épargne, des produits financiers,
- Les opérations de financement des particuliers : crédits de trésorerie, crédits à la consommation et crédits immobiliers,
- La prévention et la gestion des risques " clients ",
- L'assurance des biens et des personnes
- La transmission du patrimoine à titre gratuit,
- L'approche globale du client,
- La maîtrise de la tarification bancaire,
- La gestion et le développement du portefeuille de clientèle.

3° Compétences commerciales

- Analyser l'ensemble des besoins et motivations du client, en vue d'accompagner la constitution de son patrimoine
- Adapter le questionnement au comportement du client et une phase de déroulement de l'entretien
- Concevoir et dérouler un argumentaire ajusté à la situation commerciale courante
- Composer le scénario d'offre globale avec son client en sélectionnant les réponses appropriées dans la gamme courante, prévoir l'évolution future du patrimoine en fonction de l'orientation des flux, compte-tenu des aléas,
- Conclure la relation pour une vente, un conseil, une ouverture, sur la base du diagnostic de situation effectué,
- Organiser une opération de prospection en utilisant l'ensemble des moyens à dispositions (mailing, téléphone, e-mail)

4° Compétences comportementales

- Développer en état d'esprit " orienté client,
- Pratiquer la reformulation empathique,
- Gérer les temps de parole de l'entretien sans désobliger l'interlocuteur,
- Gérer l'agressivité éventuelle d'un client,
- Gérer son temps en intégrant les contraintes de l'unité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bancassurance

Conseiller commercial dans un établissement de bancassurance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- **16 modules d'enseignement de 14 à 70 heures chacun (dont 1 de remise à niveau et d'homogénéisation selon l'origine des étudiants)**
- **mémoire et projet tuteuré (mission commerciale en apprentissage) comptent pour près d'un 1/3 des ECTS, soit 20**

ECTS pour l'UE5

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OU | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|----|-----|-----------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | | OUI |
| En contrat d'apprentissage | X | | OUI |
| Après un parcours de formation continue | X | | OUI |
| En contrat de professionnalisation | X | | OUI |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE | X | | OUI |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 17 Novembre 1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.parisdescartes.fr/ORIENTATION-INSERTION/Resultats-des-enquetes-IP>

Autres sources d'information :

www.parisdescartes.fr

Lieu(x) de certification :

Université Paris Descartes - Paris 5 : Île-de-France - Paris (75) []

IUT Paris Descartes et Faculté de Droit

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT Paris Descartes et Faculté de Droit

Historique de la certification :